

Nom du produit

Dolomitic Quicklime

Date de révision: Mars 2024 La version: 2.0/fr

RUBRIQUE 1: Identification.

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit

Blended Quicklime

Autres noms / Synonymes

Dolime, Dolo Fines, Dolopel®, Hi Mag/Dolo Quicklime 12%MgO Blend, Injectolime™, Mini Pebble, Pebble Lime, Pebble Lime-Large, Pebble Lime-Rescreened, Pebble Lime-Small, Pulverized Lime, Dolo Quicklime Fines, Dolomitic Injectolime®, Dolomitic Quicklime, Granular Dolime

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange

Fabrication d'hydroxyde de Ca-Mg, production de fibre de verre, BOF et EAF stellmaking, agent caustique, ajustement du pH, absorption de gaz acide, construction, utilisé dans la production de brique réfractaire.

Limité aux utilisateurs professionnels.

Utilisations déconseillées

Aucune connue.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom et adresse de l'entreprise

Carmeuse Americas CA

PO Box 190

ON N5C 3K5 Ingersoll

Canada

Phone: (519) 423-6283

Fax: (519) 423-6545

<https://www.carmeuse.com/eu-fr>

Personne à contacter

Carmeuse Americas

Website: <https://www.carmeuse.com/na-en>

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Infotrac: (800) 535-5053 (24 heures / 7 jours par semaine)

Voir également la section 4 « Premiers secours ».

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

Classification selon le SIMDUT 2022.

2.1. ▼ Classification de la substance ou du mélange

Skin Irrit. 2; H315, Provoque une irritation cutanée.

Eye Dam. 1; H318, Provoque de graves lésions des yeux.

STOT SE 3; H335, Peut irriter les voies respiratoires.

Carc. 1A; H350i, Peut provoquer le cancer par inhalation

STOT RE 1; H372, Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme(s) de danger



Mention d'avertissement

Danger

▼ Mention(s) de danger

Provoque une irritation cutanée. (H315)

Provoque de graves lésions des yeux. (H318)

Peut irriter les voies respiratoires. (H335)



Nom du produit

Dolomitic Quicklime

Date de révision: Mars 2024 La version: 2.0/fr

Peut provoquer le cancer par inhalation (H350i)
Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. (H372)

Conseil(s) de prudence

Précautions

-

▼ générales

Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. (P201)

Ne pas respirer les poussières. (P260)

Se laver mains et la peau exposée soigneusement après manipulation. (P264)

Porter protection des yeux/des gants de protection. (P280)

▼ Intervention

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. (P305+P351+P338)

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. (P308+P313)

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. (P310)

Consulter un médecin en cas de malaise. (P314)

Stockage

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. (P403+P233)

Élimination

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale (P501)

Contient

Oxyde de calcium

Oxyde de magnésium

Quartz cristallin de silice

Autre étiquetage

Réservé aux utilisateurs professionnels.

2.3. Autres dangers

Autre

Ce mélange/produit ne contient aucune substance considérée comme répondant aux critères de classification comme PBT et/ou tPtB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Sans objet. Ce produit est un mélange.

3.2. Mélanges

Produit/composant	Identifiants	% w/w	Classification	Note
Oxyde de calcium	N° CAS : 1305-78-8	>70%	Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 STOT SE 3, H335	
Oxyde de magnésium	N° CAS : 1309-48-4	>21%	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H335	
Quartz cristallin de silice	N° CAS : 14808-60-7	0.1-2%	Carc. 1A, H350i STOT RE 1, H372	

Le texte intégral des phrases H se trouve dans la rubrique 16. Les limites d'exposition professionnelle sont indiquées dans la rubrique 8, à condition d'être disponibles

Autres informations

La silice cristalline est rapportée comme silice totale et pas seulement la fraction respirable. Il n'y a pas d'autres ingrédients présents qui, à la connaissance actuelle du fournisseur et aux concentrations applicables, sont classés comme dangereux pour la santé ou l'environnement et doivent donc être déclarés dans cette section.



Nom du produit

Dolomitic Quicklime

Date de révision: Mars 2024 La version: 2.0/fr

RUBRIQUE 4: Premiers soins

4.1. Description des premiers secours

Généralités

Si la respiration est irrégulière, la somnolence, la perte de conscience ou des crampes : Appelez 911 et donnez le traitement immédiatement (premiers secours)

En cas de symptômes persistants ou en cas de doute concernant l'état de la personne blessée, faites appel à un médecin. Ne donnez jamais à boire de l'eau ou autre liquide à une personne ayant perdu connaissance.

Inhalation

En cas de difficultés respiratoires ou d'irritation des voies respiratoires : Amenez la personne à l'air frais et gardez la personne sous surveillance.

Contact cutané

Retirez immédiatement les vêtements et chaussures contaminés. Lavez soigneusement avec de l'eau et du savon la peau qui a été en contact avec la produit. Des produits nettoyants domestiques peuvent être utilisés. N'utilisez PAS de produits solvants ou de diluants.

En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

Contact visuel

En cas de contact avec les yeux: Rincez aussitôt les yeux avec de grandes quantités d'eau (20-30 °C) pendant au moins 30 minutes et continuez jusqu'à ce que l'irritation cesse. Retirez les éventuelles lentilles de contact. Assurez-vous de bien rincer sous la paupière supérieure et sous la paupière inférieure. Faites aussitôt appel à un médecin. Consultez un médecin immédiatement et continuez de rincer pendant le trajet.

Ingestion

Si la personne est consciente, rincez-lui la bouche avec de l'eau et restez avec elle. Ne donnez jamais rien à boire à la personne. En cas de malaise : contactez immédiatement un médecin et apportez-lui la présente fiche de données de sécurité ou l'étiquette du produit. Ne faites pas vomir, à moins que le médecin ne le recommande. Maintenez la tête tournée vers le bas de manière à ce que les vomissures ne reviennent pas dans la bouche et la gorge.

Brûlure

Sans objet.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Le produit contient des substances qui causent de graves lésions oculaires. Le contact avec ces substances peut provoquer des effets irréversibles sur les yeux / des lésions oculaires graves.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée:

Consulter immédiatement un médecin.

Informations pour le médecin

Apportez la présente fiche de données de sécurité ou l'étiquette du produit.

RUBRIQUE 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : mousse résistant aux alcools, acide carbonique, poudre, eau atomisée.

Moyens d'extinction inappropriés : Ne pas utiliser de jet d'eau car cela risquerait de propager l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

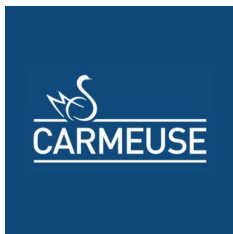
Le feu va dégager une épaisse fumée. L'exposition aux produits de décomposition représente un danger pour la santé. Les récipients fermés exposés au feu sont refroidis avec de l'eau. Ne laissez pas de l'eau ayant servi à éteindre l'incendie s'écouler dans les égouts et les cours d'eau.

Si le produit est exposé à de hautes températures, par exemple en cas d'incendie, de dangereux produits gazeux de décomposition peuvent être créés. Il s'agit de :

Certains oxydes de métal

5.3. Conseils aux pompiers

Portez une combinaison d'intervention normale et une protection respiratoire complète afin d'éviter tout contact. Voir la rubrique 1 concernant numéro d'appel d'urgence.



Nom du produit

Dolomitic Quicklime

Date de révision: Mars 2024 La version: 2.0/fr

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Évitez le contact direct avec le produit répandu.
Assurer une ventilation adéquate, en particulier dans les espaces confinés.
Les zones contaminées peuvent être glissantes.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne déversez pas dans les lacs, les ruisseaux, les égouts, etc. En cas de fuite dans l'environnement, prévenez aussitôt les autorités compétentes locales.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Limiter les déversements, balayer et évacuer à la pelle dans des conteneurs appropriés pour l'élimination. Stocker dans des récipients appropriés et fermés adaptés à l'élimination.
Nettoyez autant que possible avec des produits de nettoyage ordinaires. Évitez les solvants.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la rubrique 13 "Considérations relatives à l'élimination" sur la manipulation des déchets.
Voir la rubrique 8 "Contrôles de l'exposition/protection individuelle" pour les mesures de protection.

RUBRIQUE 7: Manutention et stockage.

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Évitez le contact direct avec le produit.
Éviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse et pendant l'allaitement.
La consommation de tabac, de nourriture et de boissons n'est pas permise dans les locaux de travail.
Voir la rubrique «Contrôles de l'exposition/protection individuelle» pour des renseignements sur les dispositifs de protection individuelle.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Aucune condition spéciale requise

Les compatibilités en matière de conditionnement

A conserver dans des récipients qui contiennent toujours le même matériau que l'original.

Température de stockage

Pas d'exigences particulières.

Matières incompatibles

L'eau
Acides forts
composés fluorés réactifs
composés bromés réactifs
métaux en poudre réactifs
Anhydrides d'acide organique
composés interhalogénés
poudre d'aluminium
composés phosphoreux réactifs

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Ce produit doit être utilisé exclusivement pour les applications décrites la rubrique 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. ▼ Paramètres de contrôle

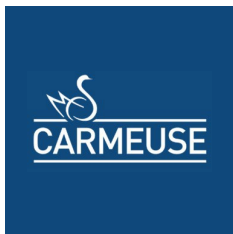
ALBERTA

Oxyde de calcium

Valeur limite (8 heures) (VLEP) (mg/m³): 2

Observations:

3 =La limite d'exposition professionnelle est basée sur des effets d'irritation et son ajustement pour compenser des horaires de travail inhabituels n'est pas nécessaire.



Nom du produit

Dolomitic Quicklime

Date de révision: Mars 2024 La version: 2.0/fr

Oxyde de magnésium
Valeur limite (8 heures) (VLEP) (mg/m³): 10

Quartz cristallin de silice
Valeur limite (8 heures) (VLEP) (mg/m³): 0.025
Observations:

A2 = Quartz cristallin de silice est peut-être cancérigène pour l'Homme.

Ordre du code de la santé et de la sécurité au travail de 2009, Alta Règl. 87/2009 (révisé en 2018)

LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

Oxyde de calcium
Moyenne pondérée dans le temps (TWA): 2 mg/m³

Oxyde de magnésium
Moyenne pondérée dans le temps (TWA): 10 mg/m³ (inhalable) ; 3 mg/m³ (respirable)
Pour une exposition de courte durée (STEL) / Valeur limite maximale d'exposition (C): 10 mg/m³ (respirable)

Quartz cristallin de silice
Moyenne pondérée dans le temps (TWA): 0.025 mg/m³

Règlement SST, partie 5: Agents chimiques et agents biologiques.

ONTARIO

Oxyde de calcium
Moyenne pondérée dans le temps (TWA): 2 mg/m³

Oxyde de magnésium
Moyenne pondérée dans le temps (TWA): 10 mg/m³
Observations:
(I) = Fraction inhalable.

Quartz cristallin de silice
Moyenne pondérée dans le temps (TWA): 0.10 mg/m³
Observations:
(R) = Fraction respirable.

Le Règlement 833 (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques ou chimiques) et le Règlement de l'Ontario 490/09 (substances désignées)

QUEBEC

Oxyde de calcium
Valeur limite (8 heures) (VLEP) (mg/m³): 2

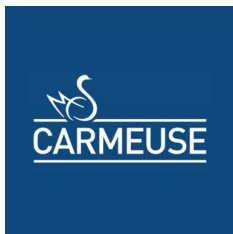
Oxyde de magnésium
Valeur limite (8 heures) (VLEP) (mg/m³): 10
Observations:
Pi = la poussière inhalable.

Quartz cristallin de silice
Valeur limite (8 heures) (VLEP) (mg/m³): 0.1
Observations:
EM = L'exposition doit être réduite au minimum conformément à l'article 42.
Pr = La poussière respirable.

Règlement sur la santé et la sécurité du travail (Chapitre S-2.1, r. 13)

SASKATCHEWAN

Oxyde de calcium



Nom du produit

Dolomitic Quicklime

Date de révision: Mars 2024 La version: 2.0/fr

Valeur limite (8 heures) (VLEP) (mg/m³): 2

Valeur à court terme (15 minutes) (VLCT ou VLE) (mg/m³): 4

Oxyde de magnésium

Valeur limite (8 heures) (VLEP) (mg/m³): 10

Valeur à court terme (15 minutes) (VLCT ou VLE) (mg/m³): 20

Quartz cristallin de silice

Valeur limite (8 heures) (VLEP) (mg/m³): 0.05

Observations:

T20 = La substance est également incluse dans le tableau 20 d'Occupational Health and Safety Regulations et sous réserve des articles 306 et 311

Le règlement de 2020 sur la santé et la sécurité au travail, Chapter S15.1 Reg 10 .

8.2. Contrôles de l'exposition

Le respect des valeurs limites indiquées doit être contrôlé régulièrement.

Précautions générales

La consommation de tabac, de nourriture et de boissons n'est pas permise dans les locaux de travail.

Scénarios d'exposition

Aucun scénario d'exposition n'est mis en œuvre pour ce produit.

Limite d'exposition

Les utilisateurs professionnels sont concernés par la législation sur l'environnement de travail qui concerne les concentrations maximales auxquelles il est permis d'être exposé. Voir les valeurs limites d'hygiène de travail indiquées ci-dessus.

Mesures techniques

Ne pas faire recirculer l'air extrait contenant les substances.

Appliquez les précaution standard du secteur lors de l'utilisation du produit. Evitez l'inhalation de gaz et de poussières.

Les concentrations de poussières et de gaz dans l'air doivent être maintenues aussi faibles que possible et sous les valeurs limites concernées (voir ci-dessous). Utilisez éventuellement une ventilation par aspiration localisée si la circulation ordinaire de l'air dans le local de travail ne suffit pas. Faites en sorte que les affichages du rinçage des yeux et de la douchette de secours soient bien visibles.

S'assurer que les postes de rinçage oculaire et les douches de décontamination sont facilement accessibles.

Mesures d'hygiène

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Mesures pour la limitation de l'exposition à l'environnement

- Tous les systèmes de ventilation devraient être filtrés avant d'être rejetés dans l'atmosphère.
- Évitez de vous relâcher dans l'environnement.
- Contenir le déversement. Tout déversement important dans les cours d'eau doit être alerté de l'autorité de réglementation.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipement de protection personnelle

Généralités

Des chaussures appropriées et des mesures supplémentaires de protection de la peau et des yeux devraient être choisies

en fonction de la tâche effectuée et des risques encourus et devrait être approuvé par un spécialiste avant de manipuler ce produit.

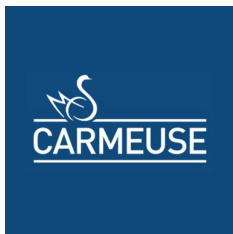
Équipements respiratoires

Utiliser un respirateur à filtre à particules bien ajusté et conforme à une norme approuvée si : une évaluation des risques indique que cela est nécessaire. La sélection des respirateurs doit être fondée sur : les niveaux d'exposition connus ou prévus, les dangers du produit et le fonctionnement sécuritaire limites du respirateur sélectionné. Portez un respirateur approprié approuvé par le NIOSH si les niveaux de concentration dépassent les limites d'exposition sécuritaire.

Protection de la peau

Étant donné que l'oxyde de calcium est classé comme irritant pour la peau, l'exposition cutanée doit être minimisée dans la mesure technique

faisable. Vêtements de travail standard de protection couvrant entièrement la peau, pantalon pleine longueur, sa combinaison à manches longues, avec des raccords serrés aux ouvertures et des chaussures résistantes aux



Nom du produit

Dolomitic Quicklime

Date de révision: Mars 2024 La version: 2.0/fr

caustiques et évitant la pénétration de la poussière doivent être portés.

Protection des mains

Les gants imperméables et résistants aux produits chimiques qui sont conformes à une norme approuvée devraient être portés en tout temps lors de la manipulation de produits chimiques. Considérant les paramètres spécifiés par le fabricant du gant. Le temps de percée pour n'importe quel matériau de gant peut être différent selon le fabricant de gants. Dans le cas des mélanges, l' le temps de protection des gants ne peut pas être estimé avec précision.

Protection des yeux

Ne portez pas de lentilles cornéennes. Des lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée doivent être utilisées lorsqu'un risque indique que cela est nécessaire pour éviter l'exposition aux éclaboussures de liquide, aux brumes ; gaz ou poussières. Si le contact est possible, la protection suivante doit être portée : lunettes d'éclaboussures chimiques et / ou écran facial.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique

Solide

Couleur

Blanc à gris foncé

Odeur

Pas d'odeur

Seuil olfactif (ppm)

Sans objet

pH

-

pH en solution

12.5 at 25°C (%)

Densité (g/cm³)

3.2-3.4

Viscosité cinématique

Sans objet

Taille des particules: Variable

Changement d'état

Point de fusion (°C)

2570

Point d'ébullition (°C)

5162

Pression de vapeur

Sans objet

Densité de vapeur

Sans objet

Température de décomposition (°C)

Sans objet

Taux d'évaporation (acétate de n-butyle = 100)

Sans objet

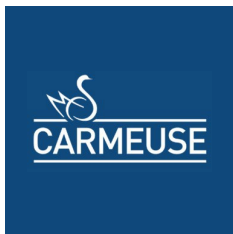
Informations concernant les risques d'explosion et d'incendie

Point d'éclair (°C)

Sans objet

Inflammabilité (°C)

Sans objet



Nom du produit

Dolomitic Quicklime

Date de révision: Mars 2024 La version: 2.0/fr

Température d'auto-inflammation (°C)

Sans objet

Limite d'explosivité (% v/v)

Sans objet

Solubilité

Solubilité dans l'eau

1.3376 g/l at 20 °C (68 °F)

Méthode d'essai : Regulation (EC) No. 440/2008, Annex, A.6

n-octanol/coefficient d'eau (LogKow)

Test non approprié ou impossible en raison de la nature du produit.

Solubilité dans la graisse (g/L)

Test non approprié ou impossible en raison de la nature du produit.

9.2. Autres informations

Sensibilité aux chocs

Non

Taux d'évaporation (acétate de n-butyle = 100)

Sans objet

D'autres paramètres physiques et chimiques

Aucune information disponible.

Capacités oxydantes

Sans objet

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions indiquées à la rubrique 7 (Manipulation et stockage).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune connue.

10.4. Conditions à éviter

Aucune connue.

10.5. Matières incompatibles

L'eau

Acides forts

composés fluorés réactifs

composés bromés réactifs

métaux en poudre réactifs

Anhydrides d'acide organique

composés interhalogénés

poudre d'aluminium

composés phosphoreux réactifs

10.6. Produits de décomposition dangereux

Le produit ne se dégrade pas lorsqu'il est utilisé comme spécifié dans le rubrique 1.

RUBRIQUE 11: Données toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

▼ Toxicité aiguë

Produit/composant	Oxyde de calcium
Espèce :	Rat
Voie d'exposition :	Oral
Test :	DL50
Valeur :	3059 mg/kg



Nom du produit

Dolomitic Quicklime

Date de révision: Mars 2024 La version: 2.0/fr

Produit/composant	Quartz cristallin de silice
Espèce :	Rat
Voie d'exposition :	Oral
Test :	DL50
Valeur :	22500 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque de graves lésions des yeux.

Sensibilisation respiratoire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagenicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Peut provoquer le cancer par inhalation

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires.

▼ Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sur le long terme

Effets cancérogènes : Le produit contient des éléments qui sont considérés comme, ou sont avérés être, cancérogènes. Les substances peuvent être actives par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

Le produit contient des substances qui causent de graves lésions oculaires. Le contact avec ces substances peut provoquer des effets irréversibles sur les yeux / des lésions oculaires graves.

▼ Autres informations

Quartz cristallin de silice: La substance a été classée dans le groupe 1 par le CIRC.

RUBRIQUE 12: Données écologiques

12.1. Toxicité

Aucune information disponible.

12.2. Persistance et dégradabilité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange/produit ne contient aucune substance considérée comme répondant aux critères de classification comme PBT et/ou tPtB.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune connue.



Nom du produit

Dolomitic Quicklime

Date de révision: Mars 2024 La version: 2.0/fr

RUBRIQUE 13: Données sur l'élimination

Méthodes de traitement des déchets

Aucun des composants n'est répertorié

Étiquetage spécifique

Emballages pollués

Les emballages avec des résidus de produit sont éliminés en suivant les mêmes règles que pour le produit lui-même.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	14.1 ONU	14.2 Désignation officielle de transport	14.3 Classe(s) de danger pour le transport	14.4 PG*	14.5. Env**	Autres informations :
TDG	-	-	-	-	-	-
IMDG	-	-	-	-	-	-
IATA	-	-	-	-	-	-

* Groupe d'emballage

** Dangers pour l'environnement

Autre

Marchandises non dangereuses conformément à Règlement sur TDG, IATA et IMDG.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Sans objet.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 15: Informations sur la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.2. Listes canadiennes

Liste intérieure / LES

Oxyde de calcium est répertorié

Oxyde de magnésium est répertorié

Quartz cristallin de silice est répertorié

15.4. Limites d'utilisation

Réservé aux utilisateurs professionnels.

Les jeunes de moins de 18 ans ne doivent pas être exposés au produit.

Les femmes enceintes et allaitantes ne doivent pas être exposées aux effets du produit. La prise en compte des risques et les mesures techniques à adopter ou l'aménagement du lieu de travail pour faire face à de tels effets nocifs doit donc être évaluée.

15.5. Demandes de formation spécifique

Pas d'exigences particulières.

Autre

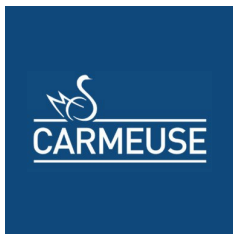
Sans objet.

15.7. Évaluation de la sécurité chimique

Non

Sources

Règlement sur les produits dangereux (DORS/2022-272)



Nom du produit

Dolomitic Quicklime

Date de révision: Mars 2024 La version: 2.0/fr

RUBRIQUE 16: Autres informations

▼ Précisions sur les phrases H dont il est question dans la rubrique 3

- H315, Provoque une irritation cutanée.
- H318, Provoque de graves lésions des yeux.
- H319, Provoque une sévère irritation des yeux.
- H335, Peut irriter les voies respiratoires.
- H350i, Peut provoquer le cancer par inhalation
- H372, Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Précisions sur les utilisations identifiées dont il est question dans la rubrique 1

Aucune connue.

Abréviations et acronymes

- ANSI = L'American National Standards Institute
- CAS = Numéro du Chemical Abstract Service
- COV = Composés Organiques Volatils
- DORS = Décrets, Ordonnances et Règlements Statutaires
- DPNCA = Dangers physiques non classifiés ailleurs
- DSNCA = Dangers pour la santé non classifiés ailleurs
- ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë
- FBC = Facteur de Bioconcentration
- IARC = Le Centre international de Recherche sur le Cancer (CIRC)
- IATA = Association Internationale du Transport Aérien
- IMDG = Maritime international des marchandises dangereuses
- LES = Liste extérieure des substances
- LogK_{ow} = Coefficient de partage octanol/eau
- MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)
- NU = Nations Unies
- OCDE = Organisation de Coopération et de Développement Economiques
- RRN = Numéro d'enregistrement REACH
- SCL = Limite de concentration spécifique (LCS).
- SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
- SIMDUT = Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail
- STEL = Limite d'exposition de courte durée
- TDG = Transport des Marchandises Dangereuses
- TSOC-ER = Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles - Exposition Répétée
- TSOC-EU = Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles - Exposition Unique
- TWA = Moyenne pondérée dans le temps
- UVBC = Substances de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou matières biologiques

Autre

La classification du mélange au regard des risques pour la santé est conforme aux méthodes de calcul fournies par le SIMDUT 2022.

Autre

Les modifications par rapport à la dernière révision importante (premiers chiffres dans la fiche, voir rubrique 1) de cette fiche de données de sécurité sont repérées par un triangle.

Les informations de la présente fiche de données de sécurité sont seulement valables pour ce produit (indiqué à la rubrique 1) et ne sont pas nécessairement valables pour l'utilisation d'autres produits/produits chimiques.

Il est recommandé de donner cette fiche de données de sécurité à l'utilisateur effectif du produit. Les informations de ce document ne peuvent pas être utilisées comme spécification du produit.

Pays-langue : CA-fr

Avertissement: Les informations contenues dans le présent document sont considérées comme exactes et fiables à la date des présentes. Toutefois, Carmeuse ne fait aucune déclaration, garantie ou garantie quant aux résultats ou quant à l'exactitude, la fiabilité ou l'exhaustivité de l'information. Carmeuse n'a aucune responsabilité pour toute perte ou dommage pouvant résulter de l'utilisation de l'information. Chaque utilisateur est responsable d'examiner ces informations, de s'assurer de la pertinence et de l'exhaustivité des informations et de les diffuser à ses employés, clients et autres tiers appropriés.